

Modalités Sezzle Up

Dernière révision: 23 février 2026; Date d'entrée en vigueur: 23 mars 2026

Les présentes Conditions ("Conditions") Sezzle Up sont soumises aux dispositions [Contrat d'utilisation](#) ("Contrat d'utilisation"). Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification Sezzle indiquées dans le Contrat d'utilisation.

1. Général. Sezzle Up est un programme facultatif auquel un utilisateur de Sezzle peut s'inscrire pour que Sezzle communique les informations de paiement sur les transactions Sezzle associées aux agences d'évaluation du crédit. L'utilisateur de Sezzle Up : (a) consent formellement à ce que Sezzle signale son comportement de paiement sur les transactions effectuées avec l'utilisation des services Sezzle à un bureau de crédit et/ou à une agence d'évaluation du crédit (voir la section 3 pour plus de détails sur les paiements d'évaluation du crédit, tels qu'un débit carte.) et (b) s'engage à fournir un compte bancaire ou une autre méthode de paiement approuvée.

2. Admissibilité. Pour s'inscrire à Sezzle Up, les utilisateurs doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes : (i) l'utilisateur doit être un utilisateur Sezzle actuel et avoir passé au moins une commande en utilisant les services Sezzle ; (ii) l'utilisateur doit avoir ajouté un compte courant ou un autre mode de paiement approuvé tel qu'une carte de débit et configurer ce compte ou cette carte pour les paiements programmés, et (iii) l'utilisateur doit fournir un numéro d'assurance sociale valide. Sezzle se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme Sezzle Up. De plus, Sezzle se réserve le droit de mettre fin, de supprimer ou de restreindre les avantages de Sezzle Up si l'utilisateur de Sezzle Up supprime son compte bancaire ou tout autre mode de paiement approuvé, ou définit un autre mode de paiement comme principal.

3. Rapports de crédit. Sezzle Up signale vos transactions effectuées avec l'utilisation des services Sezzle aux agences de crédit. Établir un historique des paiements en temps opportun sur les finances obligations est généralement positif pour votre historique de crédit. Sezzle ne fait aucun rapport aux agences d'évaluation du crédit, sauf si vous rejoignez Sezzle Up. Lorsque vous rejoignez Sezzle Up, Sezzle doit signaler les résultats positifs et négatifs à ces bureaux. Ne rejoignez pas Sezzle Up si vous ne parvenez pas à respecter vos obligations financières à temps. Vous pouvez mettre fin à votre inscription à Sezzle Up à tout moment en fermant votre compte Sezzle comme prévu à la section 4; cependant, Sezzle est tenu de continuer à publier des rapports à votre sujet et Sezzle ne peut pas supprimer les rapports négatifs.

3.1.1. Utilisation des rapports de crédit. Un rapport de crédit peut être demandé dans le cadre des présentes Conditions. Vous donnez à Sezzle et à ses agents, successeurs et ayants droit respectifs l'autorisation d'accéder à votre rapport de crédit en relation avec ces Conditions. Sur votre demande, vous serez informé si un rapport de crédit à la consommation a été commandé ou non, et si c'est le cas, vous recevrez le nom et l'adresse de l'agence d'information sur la consommation qui a fourni le rapport.

3.1.2. Divulcation d'informations négatives. Vous êtes par la présente informé qu'un rapport de crédit négatif reflétant votre dossier de crédit peut être soumis à un organisme d'évaluation du crédit vous ne remplissez pas les conditions de vos obligations de crédit. Nous pouvons communiquer des informations sur votre compte aux agences d'évaluation du crédit. Les retards de paiement, les paiements manqués ou d'autres défauts sur votre compte peuvent être reflétés dans votre rapport de crédit.

4. Fermez votre compte.

Sous réserve de la section 13.2 (Limitations relatives à la fermeture de votre compte) des Conditions d'utilisation, un utilisateur de Sezzle Up peut fermer son compte à tout moment en suivant les instructions figurant dans son profil de compte. Si un montant est dû, Sezzle ne fermera pas votre compte tant que ce montant n'aura pas été payé, mais nous pourrions limiter votre capacité à effectuer des transactions supplémentaires en utilisant votre compte.

Si vous mettez fin à votre adhésion à Sezzle Up et qu'aucun montant n'est dû, nous signalerons la fermeture du compte aux agences d'évaluation du crédit. Si vous mettez fin à votre adhésion à Sezzle Up et que les montants sont impayés, Sezzle continuera à fournir des informations aux agences d'évaluation du crédit concernant l'activité et les montants dus et dus, comme le permet la loi applicable. Les présentes Conditions Sezzle Up sont soumises aux dispositions Sezzle indiquées dans le Contrat d'utilisation.

5. Litiges liés aux rapports de crédit. Les litiges liés aux rapports de crédit peuvent être adressés au bureau de crédit associé. Tout litige en matière d'évaluation du crédit adressé à Sezzle doit être signalé par envoyer un e-mail à credit-bureau-reporting-disputes@sezzle.com. Veuillez inclure les informations suivantes dans tout litige en matière de solvabilité : (1) votre nom, votre adresse et votre téléphone associé à votre compte Sezzle ; et (2) les informations spécifiques que vous contestez et l'explication du fondement du litige, et le cas échéant, toute documentation justificative, telle qu'une copie de la partie pertinente du rapport du consommateur qui contient les informations prétendument inexacts.

Les titulaires de compte ou les représentants légaux d'un titulaire de compte peuvent soumettre directement leurs litiges en matière de solvabilité à Sezzle, comme indiqué ci dessus. Sezzle ne répond pas aux litiges directs selon lesquels il a une conviction raisonnable qu'ils ont été préparés au nom du consommateur par un organisme de redressement de crédit ou qu'ils sont soumis sur un formulaire fourni par un organisme de redressement de crédit.